

LEGENDE :

Ua

Uc

Ud

Ue

Ui

AU

AUa

Zone centrale dense à vocation d'habitat, de services et d'activités

Zone urbaine à vocation d'habitat (collectif et individuel), de services et d'activités

Zone de constructions individuelles à usage d'habitation

Zone urbaine avec assainissement individuel

Zone d'activités artisanales, commerciales et industrielles

Zone d'urbanisation future

Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat (court terme)

R

R1

R4

R6

R7

R9

R10

R11

Emplacements réservés pour voirie et espaces publics

Aire de stationnement

Entrée de quartier - cheminement piétons

Élargissement voirie (route d'Alcan - chemin du stade)

Aménagement du carrefour et élargissement de la route du 45° parallèle

Création d'une voie

Élargissement route des Gouverneurs

Création d'une école maternelle

▲▲▲▲

*

⊗

Éléments remarquables du paysage alignements végétaux ou arbres remarquables

Éléments remarquables du paysage (arbres)

Espace boisé classé

⊞

⊞

Servitude au titre de l'article L. 123-1-5 16° du Code de l'urbanisme : tout programme de logement d'au moins 3 logements devra comporter au moins 30% de logements conventionnés

Secteur inondable répertorié dans le document synthétique communal des risques (1996)

⊞

⊞

Limite d'application des marges de recul

Largeur de la plate-forme de la voie

Trouée (recul des constructions par rapport à l'axe de la voie)

Bâti repéré au titre de l'article L123-3-1 du Code de l'urbanisme

12.5

35

135

25

125

Autoroutes, RD, RN

Largeur de la plate-forme de la voie

Marges de recul par rapport à l'axe

Habitations

Autres constructions sauf exceptions ci-dessous

Exceptions figurant à l'art. L111-4 du Code de l'urbanisme

12.5

35

135

25

125

Autres Routes

Largeur de la plate-forme de la voie

Marges de recul par rapport à l'axe

Habitations

Autres constructions

COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de Zonage n° 3 : Goubet - Chatuzange (zoom) Echelle: 1/2000

Prescription : le 05/02/2002

Arrêt : le 17/04/2012

Approbation : le 20/11/2012

Mise en compatibilité du PLU approuvée le 6 février 2014

Modifications n°2 et 3 du PLU approuvées le 4 juin 2015

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 16 juin 2014

Modification n°1 du PLU approuvée le 20 juin 2014

Mise en compatibilité du PLU n°2 approuvée le 23 janvier 2018

Mise en compatibilité du PLU n°3 approuvée le 9 août 2018

Modification n°4 approuvée le 13 juin 2018, rectifiée le 26 septembre 2018

Modification n°5 approuvée le 18 décembre 2019

Date : Novembre 2019

